



En général

- Le stand de tir est uniquement accessible aux membres, la carte de membre doit être portée bien visiblement au corps.
- Le port du masque est obligatoire sur tout le champ de tir, le tireur peut enlever son masque sur le pas de tir.
- Les spectateurs ne sont pas autorisés.
- Seuls ceux qui se sont inscrits au minimum 24 heures à l'avance sont autorisés à tirer. L'accès au champ de tir n'est pas autorisé sans notification préalable.
- Des distributeurs de désinfectant sont situés à l'entrée, aux champs de tir et aux toilettes.
- Veuillez-vous désinfecter les mains lorsque vous entrez et sortez du champ de tir et après avoir utilisé les toilettes.
- Un désinfectant de surface est disponible au stand de tir, le tireur est invité à désinfecter sa place et tous les objets avec lesquels il était en contact.
- Les instructions des commissaires doivent être suivies immédiatement.
- Suite aux réglementations gouvernementales en matière d'hygiène, il est interdit d'échanger les armes ou autres objets entre les tireurs.

TRAP et SKEET

- Seuls 5 tireurs ont accès aux champs de tir.
- Il y a quatre équipes par demi-journée, donc deux planches sont possibles pour chaque tireur.
- Seuls ceux qui se sont pré-enregistrés via le lien doodle sur le site Web seront admis au stand de tir. Quiconque ne s'est pas inscrit à l'avance n'est pas autorisé à accéder au champ de tir.
- Le tireur peut enlever son masque sur le pas de tir.
- La buvette au stand Trap est fermée, et il est strictement interdit de prendre des boissons dans la machine à boissons. Il est interdit de manger et de boire sur l'ensemble du club.
- De plus pour le chargement de la carte Multipull, une personne à la fois peut rentrer avec le commissaire pour faire le chargement de celle-ci.

25m/ 50m /100m / Stand à air comprimé

- Le tireur doit s'inscrire à l'avance.
- La personne de contact est M. Henri Felicetti, joignable au numéro de téléphone suivant : 621142215
- Le tireur peut enlever son masque sur le pas de tir.
- 25 m : l'accès au stand 25 m est limité à 4 personnes, il y a 3 séances de tir le dimanche matin et 3 séances de tir le mercredi et le samedi après-midi.
- 50 m : L'accès au stand de 50 m est limité à 4 personnes, il y a 3 séances de tir le dimanche matin et 3 séances de tir le mercredi et le samedi après-midi.
- 100 m : L'accès au stand de 100 m est limité à 4 personnes, il y a 3 séances de tir le dimanche matin et 3 séances de tir le mercredi et le samedi après-midi.
- Stand à air comprimé : L'accès au stand est limité à 4 personnes, il y a 3 tours de tir le dimanche matin.

CANTINE et bar au stand TRAP

- **FERMÉ**

Important :

Nous demandons à nos membres d'être à l'heure au rendez-vous et de quitter le stand de tir après la séance. Vous recevrez votre ticket en bas au bureau. Le regroupement de personnes avant et après la séance est strictement interdit. La distanciation de 2m et le port du masque sont obligatoires. Nous vous demandons de respecter les consignes à la lettre pour le bon déroulement des séances et la sécurité de nos membres. Les commissaires, le personnel de l'association ainsi que les membres du comité éventuellement sur place ont tout pouvoir pour prendre les mesures qui s'imposent en cas de non-respect des consignes.